

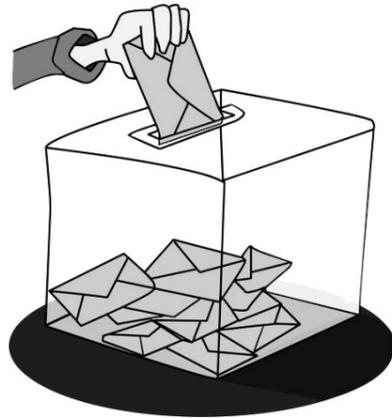
Élections professionnelles à DOCAPOST BPO IS

Ensemble nous gagnerons !

Très prochainement les organisations syndicales vont être reçues pour négocier le protocole électoral. Les élections se dérouleront dès la rentrée prochaine, certainement début octobre, c'est ce que nous demanderons pour permettre de rechercher les candidatures), et déposer une liste représentative de l'ensemble des salariés de notre entreprise qu'ils soient Employés, Maitrises ou Cadres. Nous ne sommes pas un syndicat catégoriel et chaque salarié quel que soit son statut doit avoir les mêmes droits tout en prenant en considération ses attentes ! Cette période est toujours propice à un certain rapport de force entre concurrents, mais la CFDT ne tombera pas dans le piège où « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil ». Nous nous sommes toujours affranchis des règles imposées par nos camarades, et par notre cohérence et notre ligne politique, nous pou-

vons faire un bilan positif et serein. Une nouvelle fois dans ce numéro du journal de DOCAPOST, vous y trouverez l'action au quotidien de l'équipe CFDT. Nous ne cherchons pas à tirer profit de nos actions, tous nos engagements sont au service des salariés quel que soit leur statut ! Le mandat qui nous a été donné en 2010, et les résultats engrangés par la CFDT, sont indentifiables et vous pouvez retrouver toute notre action sur le site de notre syndicat dans la rubrique filiales : **www.cfdt3c.org**.

Nous tenons également à pointer que durant cette mandature, **les DS et DP et le DS Central** de la CFDT n'ont eu de cesse de défendre l'intérêt des salariés dans un contexte difficile où la direction a mis en place une politique plus dure, voire de répression, à leur encontre (multiplication des entretiens disciplinaires aboutissant souvent au licenciement). L'accompagnement lors des



entretiens a permis d'éviter souvent le pire. C'est grâce à la confiance que vous accordez à la CFDT que nous avons pu défendre nos collègues face à leurs difficultés qu'elles soient salariales, contrats de travail, appréciations... y compris dans les situations les plus graves pouvant aboutir à un licenciement ! Alors n'hésitez pas à renouveler votre confiance à la CFDT et à son équipe, et le moment venu de voter massivement !

Cfdt: BULETIN D'ADHESION A LA CFDT SF3C

SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Privé Employé / Ouvrier Grade / Groupe
 Technicien / Agent de maîtrise Fonction
 Cadre Non cadre

Métier :

Maquette / Mise en page : R. BELMASHI



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Section CFDT DOCAPOST BPOIS

juillet 2014

LA POSTE ET SES FILIALES : UNE MISE EN DANGER !

Le monde économique dans lequel nous vivons subit actuellement de profondes transformations. Son modèle économique, issu du monde industriel touche à sa fin et le groupe La Poste s'en trouve profondément bouleversé !

La Poste subit de plein fouet une baisse de l'ensemble de son activité, notamment celle du courrier, avec un impact direct sur ses filiales dont DOCAPOST BPO IS. Le plan stratégique, « La Poste 2020 : conquérir l'avenir » passera obligatoirement et de façon incontournable par les différentes évolutions impulsées par le numérique et modifiant ainsi l'ensemble des infrastructures. La CFDT a été reçue par le président adjoint de SOFIPOST en comité de groupe sur le sujet de l'évolution de nos activités au sein de la Holding. Les non-réponses à nos interrogations nous laissent ainsi avec les salariés sans vision de leur devenir ! Aux dernières nouvelles, Le Groupe La Poste conserverait la Holding, mais le dossier en cours présenté à la fédération CFDT reste vague, incomplet, quant aux différentes évolutions structurelles de DOCAPOST BPOIS, elles sont inexistantes!

Nul ne doute qu'une révolution est en marche à La Poste. Nier l'évidence serait contraire à la philosophie de la CFDT de regarder la vérité en face : oui la situation économique de La Poste et son avenir sont sombres ! Cependant, notre responsabilité d'organisation syndicale nous impose de trouver un équilibre entre adaptations contraintes, et contreparties pour les personnels. La CFDT se préoccupe très fortement du devenir des filiales du groupe, et pour DOCAPOST la séparation à très court terme de nos différentes activités perturbe les salariés avec comme questions : serai-je rattaché à la branche Courrier-Colis-Services au domicile, ou bien alors à la Branche Numérique ?

Notre organisation syndicale consciente de la mutation du Groupe La Poste ne laissera pas le président directeur général porter l'effort de restructuration sur le dos des filiales notamment celle de DOCAPOST BPOIS. C'est tout le travail qu'a mis en avant la CFDT en proposant des axes revendicatifs pour le maintien de l'emploi, la création de passerelles intra structures, filiales ou nouvelles Branches... La CFDT s'investira dans ce pacte social proposé par Philippe WAHL pour ne laisser aucun salarié sur le bord du chemin ! La CFDT vous informera sereinement sur toutes les évolutions qui se trament dans nos « hautes sphères »... À suivre !

SOMMAIRE

2 Négociations Annuelles Obligatoires

Renforcer notre pouvoir d'achat !

2 Intéressement 2013

Encore un effort !

3 Infos Comité d'Entreprise

Brèves infos

3 Contrat de santé

Une cohérence de groupe !

4 Élections professionnelles à DOCAPOST BPO IS

Ensemble nous gagnerons !

Pour tous problèmes, un contact :

La CFDT

Djamel SAADOUNE

06 07 03 59 69

dsaadoune@cfdt3c.org

CFDT SF3C

23 rue d'Alleray 75015 Paris

01 40 29 82 00

www.cfdtsf3c.org

Négociations Annuelles Obligatoires : NAO

Renforcer notre pouvoir d'achat !

La direction va ouvrir les négociations salariales pour l'année 2014. Pour lever toute ambiguïté et les pratiques au sein de la Holding (0,7% d'augmentation), la CFDT portera comme revendication l'égalité professionnelle : création d'une enveloppe pour rattraper les écarts entre les femmes et les hommes, les primes d'ancienneté (une vraie revalorisation), la mise en œuvre d'une grille salariale revalorisée et gommant le tassement entre les niveaux, une prime d'assiduité pour tous, une augmentation générale pour tous avec un effort pour les basses catégories, et enfin l'adhésion à la convention collective Syntec, qui se rapproche la plus de nos activités.

L'effort produit par les salariés de DOCAPOST BPO IS en 2013 devra se traduire dans l'accord salarial, et à l'issue des négociations, la CFDT portera une appréciation positive ou négative suivant le contenu des négociations et le niveau des revalorisations. Agiter une revendication à forte plus value comme nos collègues de la CGT serait démagogique sachant qu'à la veille de chaque élection ils ne s'engagent pas. Nous les remercions, au travers de leur tract, ils reprennent nos revendications, aujourd'hui ils sont sur nos bases, qu'en sera-t-il demain ? Quoi qu'il en soit la CFDT sera revendicative comme à son habitude en jugeant les avancées

des négociations sans se projeter dans une échéance électorale. Nous l'avons démontré, la CFDT est en capacité de dénoncer un accord surtout quand il est nocif pour les salariés tel que l'accord sur l'entraide. Et pour terminer, momentanément, car nous reviendrons vers vous, pour vous commenter les NAO, pointons la caricature des nos amis sur un retour potentiel du 13ème mois. Seule la CFDT avait contesté et refusé de signer l'intégration du 13ème mois dans vos rémunérations (en 2008), nous continuons de réclamer sa création, et nous pensons qu'il faudra l'imposer par la mobilisation dans un combat solidaire !!!

INTÉRESSEMENT 2013

Encore un effort !

L'accord sur l'intéressement qui est entré en vigueur en 2013, est conditionné par le développement de l'entreprise : nombre de contrats, la baisse de l'intérim et enfin le REX (résultat d'exploitation). **Le déclenchement pour l'exercice 2013** : Si le REX au 31 décembre de l'exercice concerné est supérieur ou égal à 2.681.000 euros et inférieur à 2.992.000 euros : le montant global de la prime d'intéressement s'élève à 675 euros. A cette somme s'est rajouté 70€, correspondant au critère favorisant l'emploi durable (baisse de l'intérim). L'effort concentré sur la baisse de la force de travail va-

riable et inférieur ou égal à 18,5%, a permis de le déclencher. La CFDT déplore que le premier critère sur le développement n'ait pu ouvrir droit aux 130€ supplémentaires, alors que l'entreprise avait tous les outils pour augmenter le nombre de contrats et de prestataires du fait qu'elle a reçu une aide substantielle de l'Etat de l'ordre 1.228.110€ (Pacte de compétitivité). Pour rappel, chaque salarié (à temps complet) a perçu en 2013 sur l'exercice 2012 : 605€.

La CFDT se félicite d'avoir renégocié cet accord triennal, il permet d'augmenter et de verser à

nouveau et à chaque salarié (en temps complet) un intéressement de 745€ (675€+70€).



Infos Comité d'entreprise

Brèves infos

Les élections pour le renouvellement des membres du comité d'entreprise approchent. Donc nous n'allons pas faire dans la démagogie de promesses mais faire dans du concret, sachant que les trois quarts des salariés de l'entreprise sont au SMIC. L'augmentation du budget social 2014 n'est pas d'actualité et il faudra attendre la fin de l'année pour avoir les chèques cadeaux. La CFDT re-

grette que nos camarades n'aient aucunement souhaité revoir d'une part, le budget, mais aussi pouvoir proposer aux salariés une aide en milieu d'exercice afin de palier aux vacances d'été. **Des chèques vacances dans ces temps difficiles seraient de bon aloi !** La CFDT propose pour la prochaine mandature d'ouvrir de nouveaux droits afin que la part sociale du CE soit scindée en deux parties : l'été pour

aider les basses catégories à partir en vacances et en fin d'année sous formes de chèque cadeaux. La CFDT propose aussi d'établir un principe proportionnel au quotient familial de chaque salarié, afin de mieux répartir le budget social de notre Comité d'Entreprise. Sur ce sujet nous n'hésiterons pas à faire un référendum auprès des salariés de DOCAPOST BPO IS.

CONTRAT DE SANTÉ

Une cohérence de groupe !

La disparition de la Holding de SOFIPOST si cela devait s'avérer, aura un impact direct sur notre contrat santé. La gestion serait renvoyée aux entreprises et à chaque filiale. Les tarifs négociés

aujourd'hui (base environ 9000 salariés) seront revus si les négociations sont renvoyées dans l'entreprise car la masse salariale est bien moins importante. Pour ces raisons la CFDT revendique l'unité du

groupe et du contrat ! Les modifications significatives dont la disparition des vignettes orange ont induit une nouvelle difficulté, notamment sur les remboursements.

Pour exemple : l'affiliation du conjoint au même numéro d'adhérent, crée des différents, car les cotisations sont séparées mais les remboursements se font sur le compte du salarié. La CFDT conteste également le changement de prestataire-génération. Ce prestataire se voit refuser le tiers payant par de nombreux organismes, et les adhérents de DOCAPOST BPO IS sont obligés de faire l'avance. Encore une fois notre organisation syndicale contrairement à l'ensemble des autres OS avait mis en avant tous ces écueils, et la réalité du quotidien démontre que notre refus de signer l'accord était justifié.

Tableau de bord	
<p>SMIC</p> <p>Depuis le 1^{er} Janvier 2014</p> <p>Taux horaire brut : 9,53 euros</p> <p>Mensuel brut : 1 445,42 euros (1 128,70 net)</p>	<p>LOYER</p> <p>L'indice de référence des loyers (IRL) de l'INSEE, qui a remplacé l'indice du coût de la construction (ICC) au 1^{er} janvier 2006, s'établit à 125,00 au 1^{er} trimestre 2014, soit une hausse annuelle de 0,6%</p>
<p>SALAIRE</p> <p>Indice du salaire horaire de base ouvrier au 1^{er} trimestre 2014 : + 0,7 %</p> <p>Soit 1,5 % sur un an</p>	<p>INFLATION</p> <p>+ 0,6% en mars et avril 2014, soit +0,7% en rythme annuel</p>
<p>SECURITE SOCIALE</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2014</p> <p>Plafond annuel : 37 548 €</p> <p>Plafond mensuel : 3 129 €</p> <p>Plafond journalier : 172 €</p>	<p>ALLOCATIONS FAMILIALES (jusqu'au 31 mars 2015) :</p> <p>2 Enfants : 129,35 euros</p> <p>3 Enfants : 295,05 euros</p> <p>4 Enfants : 460,77 euros</p> <p>Par enfant supplémentaire : 165,72 euros</p>